

 Extrait du registre des délibérations Commission « Finances » Conseil municipal du 26 septembre 2011 Séance du 12 septembre 2011.

Budget principal - Relations Internationales – Semaine de la Solidarité Internationale - demande de subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPONPouvoir à :M. VILLEMAINMme KEZZOULPouvoir à :M. ABBA-SIDICKMme KOUACHI-MAHSASPouvoir à :M. RIFI-SAIDIM. CHEURFAPouvoir à :M. NACHITE

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. VARLET

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
Nombre de conseillers en exercice
Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Rapport de présentation :

Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal déléqué, expose :

La Semaine de la solidarité internationale est un temps fort de sensibilisation, de réflexion, de créativité et de convivialité autour des questions de solidarité internationale. Elle a lieu chaque année durant la 3^{ème} semaine de novembre. De nombreuses manifestations sont organisées partout en France. Elles permettent d'aller à la rencontre des publics et ainsi d'échanger, de débattre, d'insuffler plus de solidarité dans notre quotidien.

La coordination nationale de la Semaine de la solidarité internationale propose à tous les acteurs, de valoriser et soutenir financièrement les initiatives qui rassemblent celles et ceux qui s'engagent pour des relations plus justes entre les pays et les peuples dans le cadre du dispositif « Coup de pouce Qualité » Le « Coup de pouce Qualité » prend en compte la reprise de l'accroche-thème 2011 « Droits à l'essentiel » et encourage plus particulièrement la mise en œuvre d'actions spécifiques, via une « Action symbolique » et un atelier « Expression citoyenne », qui seront spécialement valorisées dans la communication nationale.







maintenant!

Notre projet d'actions, qui se déroulera du 10 au 15 novembre, s'inscrit dans le respect de ce cadre qui associera de nombreux partenaires et proposera aux associations œuvrant dans la solidarité internationale, à venir à la rencontre du grand public.

Cette manifestation s'intitulera : « Creil est dans le Monde, le Monde est dans Creil! ».

L'un des temps fort sera la restitution par les jeunes Creillois, de la 1ère édition de la « Rencontre Internationale de la Jeunesse de Dakhla ». La Ville souhaite solliciter le soutien de la Coordination nationale pour obtenir une subvention de 1300 €. L'acceptation du dossier ainsi que le montant attribué par le Comité d'octroi sera évalué en fonctions de critères. Si le « Coup de pouce » est attribué, il pourra être inférieur au montant demandé.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'attribution de ce soutien.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu le projet de la Semaine de la Solidarité Internationale,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 12 septembre 2011.

Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 38

Pour: 38

Contre: 0

Abstention : 0

Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif « Coup de pouce » proposé par la Coordination nationale de la semaine de la solidarité internationale

Article 2 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville (RI/74/04/7488)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

n 4 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

0 5 OCT. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document Creil, le OS: 10.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Maire de Creil Conseiller général de l'Oise





